

COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 11 juillet 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Sébastien CADOT, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusés : M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Laëtitia RAGUENEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

Mme Amélie BARRADEAU a donné son pouvoir à Mme Alexandra GABORIAU ;
M. Bernard MAZOUÉ a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
M. Gérard MANDIN a donné son pouvoir à M. Dominique CHEVOLLEAU ;

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

34- 2023

OBJET : VALIDATION DES TARIFS COMMUNAUX 2023

Il est proposé au Conseil municipal de valider les nouveaux tarifs définit comme suit :

LE THOR ESPACE :

Tarifs pour les associations, les particuliers et les entreprises :

	ASSOCIATIONS (Thorignaises ou Vicomtaises)	ENTREPRISES ET PARTICULIERS (Thorignaises ou Vicomtaises)	ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, PARTICULIERS (de l'extérieur)
--	---	--	---

	Gratuit du lundi 8h00 au vendredi 23h00	Pas de clause de gratuité	Pas de clause de gratuité
Bar "Gustave BEIGNON" / Bar "Les Chênes"			
Journée ou soirée*	40 €	70 €	120 €
Forfait week-end**	60 €	100 €	200 €
Salle et bar « Gustave BEIGNON » / Salle et bar « Les Chênes »			
Journée ou soirée	120 €	170 €	350 €
Forfait week-end	180 €	220 €	450 €
Le Thor Espace (Salle et bar « Gustave BEIGNON » + Salle et bar « Les Chênes »)			
Journée ou soirée	240 €	300 €	550 €
Forfait week-end	330 €	400 €	650 €

Un tarif unique en cas de sépulture est appliqué : 50€ pour un bar (+ salle si besoin).

Tarifs pour les associations de théâtre :

		THORIGNAISE OU VICOMTAISE	DE L'EXTERIEUR
Tarif à la journée	Salle et bar « Gustave BEIGNON »		
	Installation des décors / Occupation de la scène par les décors	10 €	20 €
	Répétition	0 €	0 €
	Répétition Générale	15 €	30 €
	Représentation	50 €	100 €
	Le Thor Espace (Salle et bar « Gustave BEIGNON » + Salle et bar « Les Chênes »)		
	Représentation	100 €	200 €

LES PHOTOCOPIES :

	Association	Particulier	Demandeur d'emploi
N/B			
A4	0,20 €	0,18 € si docs administratifs ou 0,30 €	0,10 €
A3	0,30 €	0,40 €	0,20 €
Couleur			
A4	0,70 €	0,80 €	0,50 €
A3	1,40 €	1,60 €	1 €
Si le papier est fourni : - 0.10 € / feuille			

LE CIMETIERE :**Concessions simples de cimetière :**

- concession trentenaire : 100 €
- concession cinquantenaire : 200 €

Columbarium et jardin du souvenir :

- La case (jusqu'à 2 urnes) trentenaire : 200 €
- La case (jusqu'à 2 urnes) cinquantenaire : 400 €
- Jardin du souvenir : Gratuit depuis le 01/01/2021 (Article L2223-22 du CGCT), toutefois une demande obligatoire de dispersion des centres au préalable est obligatoire.

LE DROIT DE PLACE :**Commerçants réguliers :**

- 15 €/mois
- 20 €/mois avec l'utilisation de l'électricité

Commerçants occasionnels :

- 5 € par présence
- 10 € par présence avec utilisation de l'électricité

Les modalités de paiement sont établies comme suit :

- ⇒ pour les réguliers : par trimestre.
- ⇒ pour les occasionnels : par trimestre.

- pour les caravanes : 6 € par jour et par caravane de vie.

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale en date du 04/07/2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs communaux 2023.
- **PRECISE** que les recettes seront intégrées au budget principal de la commune.
- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU

